



Déclaration sur l'honneur pour la réduction du taux de TVA et des taux du droit d'accise spécial applicable à une consommation non professionnelle

Client/demandeur (entreprise) :
Numéro d'entreprise (ou n° national) :
Siège social :
Numéro de client chez Eneco :
Référence(s) du/des contrat(s) :

Cette déclaration sur l'honneur est remplie par le Client par rapport au(x) contrat(s) de livraison d'électricité et/ou de gaz naturel qu'il a conclu(s) avec Eneco (voir références ci-dessus) et pour les points de raccordement/le(s) numéro(s) EAN figurant dans ce(s) contrat(s) (énumération de tous les numéros EAN impactés) :

Le demandeur déclare être éligible au **taux de TVA réduit de 6 %** et aux taux du « **droit d'accise spécial applicable à une consommation non professionnelle** » en vue d'une livraison de gaz naturel utilisé comme combustible/d'électricité pour une consommation majoritairement non professionnelle au sens de l'article 420, § 5 de la loi-programme du 27 décembre 2004.

Le Client a pris connaissance des conséquences liées à une déclaration tardive ou incorrecte. Le Client est conscient qu'en aucun cas la responsabilité d'Eneco n'est engagée dans ce domaine et que l'engagement de la responsabilité d'Eneco est à exclure si le Client ne remplit pas cette déclaration et ne la remet pas à Eneco ou s'il la remplit tardivement ou incorrectement. Si le Client ne remplit pas les conditions relatives aux réductions, le montant excédentaire octroyé sera récupéré auprès du Client, à majorer le cas échéant d'intérêts et d'amendes. Le Client s'engage à communiquer immédiatement par écrit à Eneco toute modification des données figurant dans ce formulaire (notamment une modification due au fait que la consommation devienne majoritairement professionnelle).

Signature du Client :

Représenté par :

Nom :

Fonction :

Date : / /

À envoyer à Eneco via le **formulaire de contact** sur eneco.be/aidezmoi